

Cheminement d'un projet acéricole



Fiche descriptive du potentiel acéricole

Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
 - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
 - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
 - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
 - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs liés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1^{re} avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou pgaudet@matawinie.org.

Nom de projet : RAW_R

Municipalité : Rawdon

Voie publique la plus près : chemin du lac Clair sud

Numéro de lot(s) : 5 529 368, 5 530 653, 5 530 689

Vocation MRC¹ : paysage acéricole

Lot enclavé² : non

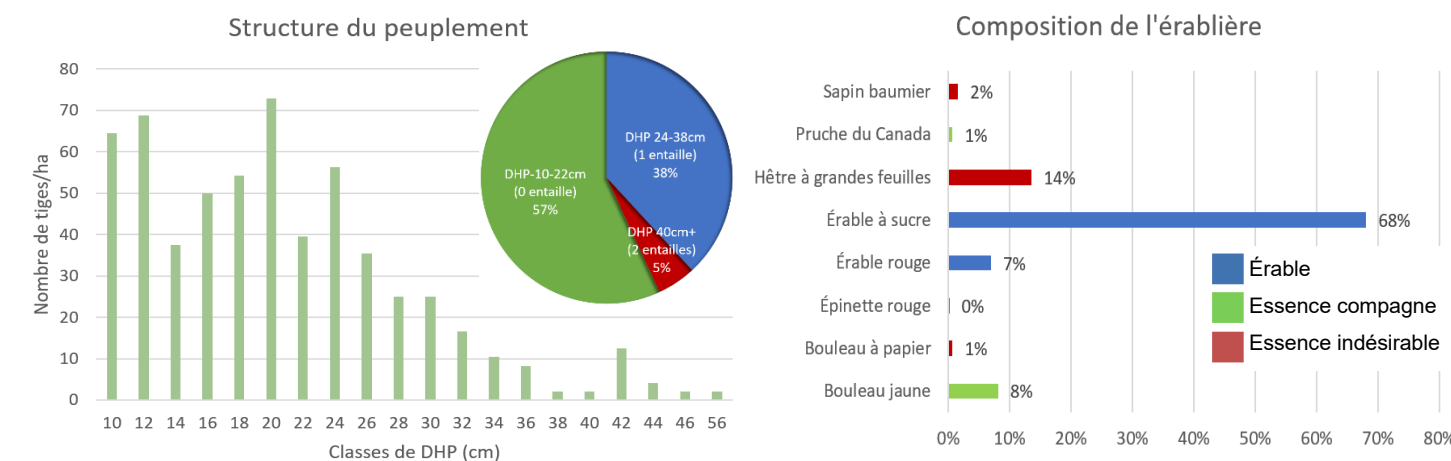
Description générale

La superficie échantillonnée³ s'étend sur des altitudes variant de 320m à 370m. Le relief est en général assez régulier et les pentes plutôt douces, sauf quelques pentes fortes dans les peuplements RAW_R_P6 et RAW_R_P7. Il y a présence de contre-pentes dans la portion ouest de la superficie échantillonnée. Le sommet se trouve environ au centre du lot. Il y a donc des versants dans toutes les directions. Deux petits milieux humides ont été repérés ainsi qu'un immense bordant le projet au sud. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures, conformément à la réglementation applicable. De nombreux sentiers et vieux chemins forestiers motorisés permettent des accès presque partout sur le secteur échantillonné.

D'après nos données, la superficie acéricole retenue³ serait formée d'une seule section exploitable. Le point le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouve en bordure du chemin du lac Clair sud. D'anciennes coupes totales et partielles parsèment ce lot, laissant par endroit une jeune forêt équienne. Certains secteurs sont purs en érable à sucre, d'autres endroits sont dominés par le hêtre à grandes feuilles et ceux-ci sont atteints de la maladie corticale du hêtre (MCH).

La superficie retenue présente un déséquilibre des classes de diamètre des tiges d'érable, à savoir les tiges de relève (10-22cm) représentent plus du tiers des érables (57%) et les petites et moyennes tiges (24-58cm) comptent pour 43%. Il n'y a pas de grosses tiges (60cm+). Une structure irrégulière⁴ bitétagée est présente. La composition forestière, avec 75 % d'érables, seulement 9 % d'essences compagnes et 17 % d'essences indésirables, gagnerait à être améliorée. Le hêtre à grandes feuilles représente 14 % de la surface terrière. Il y a un problème important au niveau de la régénération en érable⁵; le hêtre domine largement le stade gaulis⁶.

Composition et structure de la superficie retenue



¹ Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

² Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

³ La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

⁴ Déf. : Structure d'un peuplement qui est constitué de plus d'un étage de houppiers correspondant à des arbres de classes d'âge et de dimensions différentes. : [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

⁵ L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide *L'État de santé des érablières - démarche diagnostique*, Centre ACER, 2012, 61 p.

⁶ Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

Résultats de la superficie échantillonnée

Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
RAW_R_P1	6,14	3	000, 001, 002	5
RAW_R_P2	2,07	1	018	2
RAW_R_P3	6,83	4	003, 006, 007, 008	8
RAW_R_P4	1,74	1	010	2
RAW_R_P5	9,2	3	004, 005, 009	7
RAW_R_P6	8,72	2	013, 016	7
RAW_R_P7	9,16	3	011, 012, 014	4
RAW_R_P8	6,2	2	015, 017	3
Totaux	50,06	19		38

Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
RAW_R_P1	31,34	13,12	42%	3%	425	18,7	100	614	FAIBLE
RAW_R_P2	21,02	9,42	45%	48%	300	19,5	50	103	FAIBLE
RAW_R_P3	20,86	13,63	65%	20%	338	21,7	169	1152	MOYEN
RAW_R_P4	18,17	17,67	97%	3%	400	20,7	175	304	MOYEN
RAW_R_P5	23,91	12,48	52%	21%	308	21,4	117	1073	FAIBLE
RAW_R_P6	24,26	24,01	99%	1%	388	26,3	225	1962	BON
RAW_R_P7	21,43	16,75	78%	20%	375	23,4	183	1679	MOYEN
RAW_R_P8	23,86	12,90	54%	0%	375	20,4	125	775	FAIBLE

État de la régénération (gaules⁶ seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER ⁷	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE ⁵
RAW_R_P1	40%	60%	40%	Problème important
RAW_R_P2	0%	100%	0%	Problème important
RAW_R_P3	25%	100%	0%	Problème important
RAW_R_P4	100%	100%	100%	Menace au maintien
RAW_R_P5	0%	86%	0%	Problème important
RAW_R_P6	57%	57%	57%	Menace au maintien
RAW_R_P7	50%	100%	25%	Problème important
RAW_R_P8	67%	67%	33%	Problème important

Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole⁸

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
RAW_R_P1	6,14	125	767	167	1 025	308	1 891
RAW_R_P2	2,07	150	310	200	414	225	465
RAW_R_P3	6,83	175	1 195	250	1 707	281	1 919
RAW_R_P4	1,74	175	304	225	391	275	478
RAW_R_P5	9,2	158	1 453	208	1 913	242	2 226
RAW_R_P6	8,72	275	2 398	350	3 052	425	3 706
RAW_R_P7	9,16	208	1 905	242	2 216	308	2 821
RAW_R_P8	6,2	200	1 240	225	1 395	313	1 940
Totaux	50,06		9 572 ent.		12 113 ent.		15 446 ent.

⁷ L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

⁸ Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érabière.

